

APPEL À PROJETS #2

APPUI AUX FORMATIONS VISANT L'INTÉGRATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA) DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU NIVEAU DE LA CARAÏBE

PRÉSENTATION

Conformément à sa stratégie 2021-2025, l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) dans la Caraïbe (AUF – DRC) soutient la gouvernance universitaire, le numérique et l'amélioration de l'offre des formations académiques des universités membres au sein de la francophonie scientifique à l'échelle mondiale. L'essor de l'intelligence artificielle offre aux établissements d'enseignement supérieur de nouvelles perspectives pour personnaliser les parcours d'apprentissage, automatiser les tâches administratives et améliorer l'analyse des données. L'AUF appelle à une intégration réfléchie de ces technologies, en tenant compte des enjeux éthiques et en formant les enseignants pour les doter des compétences nécessaires à l'exploitation de ces outils. Dans le cadre de cet appel, en fédérant les établissements autour de l'IA, l'AUF vise à renforcer la coopération régionale de ses établissements membres, les encourager à concevoir des solutions innovantes pour faire face aux défis mondiaux et ainsi renforcer leur attractivité à l'échelle internationale.

OBJECTIFS

Cet appel vise à soutenir des initiatives qui permettront d'intégrer l'IA de manière réfléchie et bénéfique dans l'enseignement, tout en formant les acteurs éducatifs aux nouvelles compétences pour une utilisation efficace de ces outils.

Plus spécifiquement, cet appel se focalise sur une ou plusieurs des priorités suivantes :

- Former les enseignants à l'utilisation d'outils et de technologies de l'IA (par exemple, logiciels d'analyse de données, systèmes de tutorat intelligent, logiciels et plateformes d'apprentissage personnalisé) dans leurs pratiques d'enseignement.
- Développer des contenus pédagogiques utilisant l'IA, comme des cours en ligne, des modules interactifs ou des simulations.
- Encourager l'innovation dans les pratiques d'enseignement par l'intégration de l'IA, avec des approches comme l'apprentissage adaptatif, les chat bots pédagogiques, ou l'évaluation automatisée.
- Encourager une utilisation éthique de l'IA en sensibilisant les enseignants et les étudiants aux enjeux liés à la protection des données, à la transparence des algorithmes et aux biais potentiels des systèmes d'IA.

CONDITIONS DE RECEVABILITÉ

- Le dossier de candidature doit être porté par une [université membre de l'AUF dans la](#)

[Caraïbe](#), en collaboration avec au moins une autre université membre de la région.

- Tous les établissements impliqués dans le projet doivent être **à jour de leur cotisation à l'AUF**.
- Les projets soumis doivent faire mention des partenariats éventuels avec des institutions ou des experts régionaux ou internationaux pour renforcer le programme de formation.
- Un même établissement peut **participer à différents projets de formation mais ne peut être porteur que d'un seul dossier de candidature**.
- Les **dossiers incomplets** ne seront pas pris en compte.

Après avoir vérifié la recevabilité des dossiers, l'AUF Caraïbe, en collaboration avec la Commission Régionale d'Experts Économiques et Scientifiques (CREES), les évaluera et les classera.

Les responsables des formations sélectionnées seront notifiés par courriel et les résultats définitifs de l'appel seront annoncés sur [le site web de l'AUF Caraïbe](#).

CRITÈRES DE SÉLECTION ET DE CLASSEMENT

Principaux critères de classement et sélection des dossiers de candidature :

- Le caractère **innovant** de la formation, qui pourra s'exprimer aussi bien, par exemple, par l'originalité du domaine de formation dans le panorama régional ou national, que par un usage pertinent du numérique ou le recours à des éléments novateurs sur le plan pédagogique (système de mobilité virtuelle des cadres, modules en format COIL, techniques de classe miroir, classe inversée, pédagogie par projet, réalisation de projets collectifs...).
- Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel.
- Qualité du contenu pédagogique et adéquation avec les besoins régionaux.
- Faisabilité et planification du projet sur la durée d'exécution (calendrier, ressources, compétences de l'équipe).
- Innovation pédagogique et technologique au sein des établissements
- Prise en compte des aspects éthiques et de la protection des données.
- Impact potentiel sur l'apprentissage de l'enseignement au sein des institutions.
- L'adéquation de la formation aux **priorités de développement de la région et aux Objectifs de Développement Durable**.
- La dimension **professionnalisante** de la formation, qui pourra se traduire par des dispositifs comme le stage obligatoire, l'alternance, l'intervention de professionnels, l'existence de modules de préprofessionnalisation...
- La contribution du projet au **rayonnement national et international** des établissements impliqués.
- La capacité du projet à **se pérenniser** sur le plan financier et technique, après la phase d'accompagnement par l'AUF.
- L'importance du soutien apporté au projet **par les établissements porteurs et par d'autres partenaires**.

MODALITÉS DE SOUTIEN

- Apport financier maximal de l'AUF par projet : 5000 €, pour une durée de trois mois, à partir du 01 octobre 2024.
- Cofinancement **minimal** exigé par projet : 30% du budget total, comprenant la valorisation des ressources humaines et techniques.
- Aucune dépense salariale n'est éligible sur le financement apporté par l'AUF.

Dépenses éligibles pour la partie financée par l'AUF :

Nature de la dépense	Consignes à respecter	Montant maximal du financement AUF
Frais de fonctionnement	Liste non-exhaustive de dépenses éligibles : abonnement internet, allocation enseignante sans mobilité (à l'exception des membres de l'équipe pédagogique principale), acquisition d'ouvrages, abonnement à des bases de données...	5,000.00 €
Acquisition de matériel	À l'exclusion de tout matériel bureautique et téléphonique courants.	
Création de plateforme d'enseignement à distance	Liste non-exhaustive de dépenses éligibles : achat de licence, développement et hébergement de plateforme de formation à distance	

Une fois le projet retenu, une lettre de notification indiquant le montant accordé et précisant les modalités des engagements financiers sera envoyée à la plus haute autorité de l'Etablissement porteur du projet.

La mise en œuvre du soutien de l'AUF, le suivi et l'évaluation du projet seront assurés par l'AUF Caraïbe, en collaboration sa Commission régionale d'experts économiques et scientifiques (CREES), et en dialogue avec l'équipe de l'établissement porteur.

CALENDRIER

19/08/2024	Lancement de l'appel à projets
15/09/2024	Clôture de l'appel à projets
20/09/2024	Publication des résultats de la sélection et envoi des conventions aux porteurs des projets
25/09/2024	Retour des conventions signées
01/10/2024	Démarrage des projets

DOSSIER DE CANDIDATURE

Pièces constitutives :

- i. *Le document complet du projet pour lequel le financement est demandé. pdf*
- ii. *Annexe budgétaire (prévision de l'ensemble des recettes et des dépenses) signé par le coordonnateur du projet et par la plus haute autorité de l'établissement d'enseignement supérieur porteur du projet. pdf*
- iii. *Lettre de soutien des partenaires, indiquant précisément leurs contributions au projet, dûment signée et scellée par la plus haute autorité. pdf*
- iv. *Lettre de couverture (mentionnant le titre, la durée, l'identité du coordonnateur, les partenaires) dûment signée et scellée par la plus haute autorité de l'établissement d'enseignement supérieur, porteur du projet. pdf*
- v. *CV actualisé du coordonnateur du projet. Pdf*
- vi. *Tout autre document jugé nécessaire par le soumissionnaire. Pdf*

Toutes les pièces du dossier doivent être rédigées ou traduites en français, au format PDF.

Dossier complet à déposer en ligne **au plus tard le 15 septembre 2024, à 23h59** (heure d'Haïti) sur **lien de candidature** : <https://l.auf.org/AAP-DRC-Formations-IA>

Pour information : caraiibe@auf.org